

**SEANCE CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET
DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE
DU 28 JANVIER 2021**

PRESENTS :

Pour le Conseil communal :

M. CIMINO Geoffrey, Conseiller communal-Président ;

M. MOTTARD Maurice, Bourgmestre ;

M. DONY Manuel, M. FALCONE Salvatore, Mme CROMMELYNCK Annie, M. HERBILLON Jean-Marie, M. FARINELLA Luciano, Echevins ;

Mme PIRMOLIN Vinciane, M. GIELEN Daniel, Mme HENDRICKX Viviane, M. PAQUE Didier,

Mme NAKLICKI Haline, Mme MORGANTE Morena, Mme CRENIER Lindsay, M. GASPARI

Thomas, M. FORNIERI Domenico, M. TERLICHER Laurent, Mme BELHOCINE Sandra,

Mme CLABECK Sarah, Mme CARNEVALI Elodie, M. CROSSET Bertrand et M. BLAVIER

Sébastien, Conseillers communaux ;

M. NAPORA Stéphane, Directeur général.

Pour le Conseil de l'Action Sociale :

M. IACOVODONATO Remo, Mme LOISEAU Marie, Mme KOLIBOS Sofia, M. RWANYINDO

Samuel, M. ANTONIOLI Costantino, Mme CALANDE Agnès et M. KHALED Naouri, Conseillers de l'Action Sociale ;

M. A. MATHIENNE, Directeur général du C.P.A.S.

Pour les deux Assemblées :

Mme QUARANTA Angela, Conseillère communale et Présidente du C.P.A.S. ;

M. PATTI Pietro, Mme PATTI Bartolomea et M. CASSARO Giuseppe, Conseillers communaux et de l'Action Sociale.

EXCUSES :

Pour le Conseil communal :

M. FISSETTE Michel, Conseillère communale.

Réunis par vidéoconférence, conformément au décret du Parlement wallon du 1er octobre 2020.

ORDRE DU JOUR :

SEANCE PUBLIQUE

1. Séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale – Présentation du rapport annuel de coopération entre l'Administration communale et le Centre Public d'Action Sociale de Grâce-Hollogne sur l'ensemble des synergies existantes et à développer ainsi que sur les économies d'échelles dans le cadre de l'analyse du budget 2021.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h19'.

POINT 1. SEANCE CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE COOPERATION ENTRE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE GRACE-HOLLOGNE SUR L'ENSEMBLE DES SYNERGIES EXISTANTES ET A DEVELOPPER AINSI QUE SUR LES ECONOMIES D'ECHELLES DANS LE CADRE DE L'ANALYSE DU BUDGET 2021. (REF : DG/20210128-1542)

Le Conseil communal et le Conseil de l'Action Sociale,

Vu les articles L1122-11 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les articles 26 bis, § 5, alinéas 2 et 3 de la loi organique des C.P.A.S. du 08 juillet 1976 ;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et, plus particulièrement, son chapitre 4 ;

Vu le rapport annuel de coopération du 17 décembre 2020 entre l'Administration communale et le C.P.A.S. sur l'ensemble des synergies existantes et à développer ainsi que sur les économies d'échelles ;

Vu le procès-verbal de la séance du Comité de concertation Commune - C.P.A.S. du 17 décembre 2020 à la lecture duquel il ressort que ce dernier émet son accord, d'une part, sur le projet de budget du Centre pour l'exercice 2021 et, d'autre part, sur le rapport annuel de coopération ;

Considérant que dans ce contexte, une réunion conjointe du Conseil communal et de l'Action Sociale s'est dès lors tenue ce jour, par vidéoconférence ; que la séance s'est ouverte à 19h19' ;

Entendu le rapport présenté par Mme. A. QUARANTA, Conseillère communale et Présidente du C.P.A.S., sur le présent dossier ;

Considérant l'intervention de Mme. PIRMOLIN laquelle désire savoir si la crise du Covid a été l'occasion de réfléchir à des politiques sociales plus particulières à développer en commun ;

Que Mme. A. QUARANTA, précise qu'au niveau du Bureau permanent, plusieurs réflexions de synergies sont en cours et qu'elle reviendra avec la concrétisation de ces synergies en temps voulu ; que l'outil de travail à la base de ces réflexions est un inventaire en cours d'élaboration de toutes les actions menées sur le territoire communal ;

Que Mme. PIRMOLIN a entendu dire que le Revenu d'Intégration Sociale (« R.I.S. ») allait être augmenté ; que M. le Directeur général du C.P.A.S. observe qu'il doit être fait allusion à l'indexation intervenue début janvier 2021 ; qu'il y a ainsi eu une légère augmentation du R.I.S. début janvier 2021 ;

Considérant que plus aucun membre de l'Assemblée ne souhaite prendre la parole ; que la séance est levée à 19h39' ;

La présente délibération est insérée de manière identique dans les registres aux délibérations du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale.

Monsieur le Président lève la séance à 19h39'.

Ainsi délibéré à Grâce-Hollogne, le 28 janvier 2021.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,
